

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AOÛT 2017

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille dix-sept, le onze août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, PERROT Christian, Adjoints
Mmes DESCOUT-SAUVAGE Séverine, DOUARD Maryline, LUC-ROQUEFORT Marie-Laure, PECHER Arlette, MM. DEVAUX Fabrice, DESFORGES Damien, DESIRE Serge, GUERINEAU Jean-Pierre, PASQUET Pascal, REDON Stéphane

EXCUSÉ : M. BOURY Edouard

Madame PECHER Arlette est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire ouvre la séance et fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2017.

Comme cela avait été demandé, une rencontre avec l'architecte chargée de la construction de la maison médicale s'est tenue le mercredi 26 juillet. Des choix de matériaux et de couleurs seront proposés aux membres du Conseil municipal lors d'une nouvelle rencontre courant septembre.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION EDUCATION DU 7 AOUT 2017

○ **Accueil de loisirs mercredi toute la journée**

Les services départementaux de l'Education nationale en date du 7 juillet 2017, ont permis à l'école Emile Chenon de revenir à la semaine scolaire de 4 jours dès la rentrée 2017. Afin de répondre aux besoins des familles, le Conseil municipal décide d'ouvrir l'accueil de loisirs le mercredi toute la journée, de 7h30 à 19h30 pour les enfants scolarisés de 3 à 14 ans.

Un courrier rédigé en collaboration avec les communes de Sazeray, Vigoulant et Vijon sera envoyé à toutes les familles pour les informer de l'ouverture de ce service ainsi que des modalités d'accueil pour la rentrée scolaire.

○ **Equipement des salles de classe**

Les devis de l'entreprise Flotec d'un montant de 5 740 € HT, pour l'achat de 12 tablettes avec la malle de rangement, d'alimentation et de synchronisation et de 1 631,87 € HT, pour l'installation d'un vidéo-projecteur interactif sont acceptés. Le devis de l'entreprise Berry Buro, d'un montant de 1 408,05 € HT, pour équiper en mobilier les nouvelles salles de classe est validé.

○ **Signature convention**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » AAP 2017 avec l'académie d'Orléans-Tours afin de bénéficier d'une aide pour l'équipement numérique de l'école Emile Chenon. Une subvention

de 4 000 € sera allouée à la commune par l'Académie d'Orléans-Tours. A noter que l'achat des tablettes est financé par une subvention de 3 226 € au titre de la D.E.T.R.

III- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil municipal approuve le rapport de la C.L.E.C.T du 4 mai 2017 portant évaluation du coût net des charges transférées à la Communauté de Communes suite au transfert des compétences « action sociale en faveur de l'enfance » et « Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)».

IV- FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES

Le Conseil municipal autorise la commune à participer financièrement au dispositif départemental du Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans, soit 21,70 €.

V- ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Sur proposition de Madame la Comptable publique par courrier explicatif du 21 juin 2017, le Conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur de titres de recettes de l'exercice 2015, pour un montant de 142,36 €.

VI- REGULARISATION COMPTABLE

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable, la comptable des finances publiques a attiré l'attention sur l'existence d'un solde au compte 165 de la collectivité qui correspond à des cautions anciennes (de 2007 à 2010) qui n'ont pas été restituées. Les motifs de non-restitution sont soit des dégradations et/ou des cuves de gaz non remplies au départ des locataires. Le Conseil municipal acte la non-restitution de ces sommes.

VII- CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Le maire expose au Conseil la nécessité de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale qui date du 5 octobre 2005.

Cette mise à jour permet entre autre d'intégrer les voies nouvelles et les classer dans le domaine public communal.

Le Conseil municipal décide de classer les voies suivantes dans son domaine public :

Chemin rural en voie communale

- Création d'une voie sur la place du champ de foire pour une longueur de 60 m (VC 31u)
- Création d'une voie sur la place du champ de foire pour une longueur de 40 m (VC 32u)
- CR de Le Pointu pour une longueur de 87 m (VC130)
- CR de la RD 917 à un chemin pour une longueur de 76 m (VC131)
- CR de Le Verneau pour une longueur de 71 m (VC132)
- CR de l'Etang de Rongères pour une longueur de 82 m (VC133)
- CR de Préjolais pour une longueur de 32 m (VC134)
- CR VC 101 pour une longueur de 187 m (VC135)

En effet, en vertu de leurs caractéristiques, de part leur entretien, leur configuration et leur utilisation, ces chemins ruraux sont devenus aujourd'hui assimilables à des voies communales. Le linéaire total de la voirie communale est désormais porté à 26 802 m de voies communales à caractère de chemin, de 5 728 m de voies communales à caractère de rues et 3 075 m de places.

VIII- COURRIER DU PREMIER MINISTRE

Dans le cadre des travaux préparatoires pour la prochaine conférence nationale des territoires, Monsieur le Premier Ministre sollicite les maires pour faire entendre leurs voix et leurs propositions sur les sujets qui intéressent directement les collectivités territoriales. Monsieur le Maire souhaite que les Conseillers municipaux prennent part à ce débat soumettant leurs suggestions en matière de fracture entre les territoires, d'allègement des normes, d'assistance à la maîtrise d'œuvre ou encore d'innovations et expérimentations en matière de politique publique. Les réflexions de chacun seront synthétisées lors du prochain conseil afin de les soumettre à la Sous-Préfète et au Préfet.

IX- DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour et une abstention d'accorder une subvention de 300 € à l'association les Jardins d'Espersévérance.

X- ENTRETIEN DES POINTS PROPRES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Communauté de Communes au sujet de l'entretien des points propres. Monsieur le Maire précise qu'un arrêté municipal sur la salubrité, l'entretien et la sauvegarde de l'environnement sera prochainement diffusé.

XI- REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des remerciements de la Confrérie des porteurs pour la subvention municipale.

PAROLE AUX ADJOINTS

Christian PERROT : une commission finances est programmée le 26 septembre à 17h.
La balayeuse a été livrée.

Gaston LANGLOIS : Les travaux du Pont Rouge et rue Feusina sont presque terminés.

Laurence PILLOT-DUPUIS : Elle propose d'installer la maquette de la halle dans la maison des associations.
Elle informe que Clémence Coffin actuellement en Service civique est présente à la mairie pour 15 jours.

AGENDA :

16/08/2017 -21H : Répétition générale Jour de nuit « Un soir d'Histoire »

19/08/2017- 21 h : Jour de nuit « Un soir d'Histoire »

Semaine 35 : club autocaravaning

01/09/2017- 20h : Conseil municipal

Séance levée à 22H30.

Le Maire,
François DAUGERON

